



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

PROCÈS-VERBAL – 1 JUIN 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 8 juin 2016

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue le 1^{er} juin 2016 à treize heures trente (13h30), à l'hôtel de ville de Sainte-Agathe-des-Monts, situé au 50, rue Saint-Joseph, Sainte-Agathe-des-Monts.

Étaient présents :

Denis Chalifoux	Président,	Maire de Sainte-Agathe-des-Monts
Nicole Davidson	Vice-Présidente	Mairesse de Val-David
Serge Chénier	Secrétaire-Trésorier	Maire de Sainte-Lucie-des-Laurentides
Richard Forget	Secrétaire-Très. subst.	Maire de Lantier
Guy Drouin		Maire de Val-Morin
Kenneth Hague		Maire d'Ivry-sur-le-Lac
Sébastien Lajoie	Directeur	
Michel Richer	Consultant	

Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

Monsieur Sébastien Lajoie, directeur, souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration. Monsieur Denis Chalifoux propose l'ouverture de l'assemblée et d'en faire l'animation, l'assemblée est ouverte à 13h32.

Rapport d'activité du directeur

M. Sébastien Lajoie fait la présentation du travail effectué dans le dernier mois.

Présentation du plan d'action

M. Sébastien Lajoie fait la présentation du diagnostic organisationnel et du plan d'action.

Nomination du conseil d'administration

M. Denis Chalifoux mentionne que les membres du conseil d'administration ont été déterminés par chacun des conseils municipaux. M. Lajoie explique que les membres du comité d'administration doivent être nommés par résolution du conseil d'administration et également par résolution de chacun des conseils municipaux.

2016.06.002

Nomination du président et du secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT QUE les municipalités suivantes sont parties à une entente relative à la sécurité publique et à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale à savoir : la municipalité de Lantier, l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts, la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, la municipalité de Val-David et la municipalité de Val-Morin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration est assujéti aux articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et ville* et des articles 580 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente relative à la mise en place d'un service de sécurité incendie sur tout le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la première assemblée a été fixée par décret du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire au 1^{er} juin 2016;

CONSIDÉRANT QU'il doit y avoir adoption du règlement constitutif de la présente Régie incendie des Monts;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

POUR CES MOTIFS Il est proposé par Monsieur Richard Forget, maire, appuyé par Monsieur Guy Drouin, maire, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration procède à l'adoption dudit règlement constitutif de la Régie incendie des Monts;

QUE le conseil d'administration autorise le président et le secrétaire-trésorier à signer ledit règlement;

ET

QUE Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉE

2016.06.003

Adoption du règlement constitutif de la Régie

CONSIDÉRANT QUE les municipalités suivantes sont parties à une entente relative à la sécurité publique et à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale à savoir : la municipalité de Lantier, l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts, la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, la municipalité de Val-David et la municipalité de Val-Morin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration est assujéti aux articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et ville* et des articles 580 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente relative à la mise en place d'un service de sécurité incendie sur tout le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la première assemblée a été fixée par décret du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire au 1^{er} juin 2016;

CONSIDÉRANT QU'il doit y avoir adoption du règlement constitutif de la présente Régie incendie des Monts;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par Monsieur Richard Forget, maire, appuyé par Monsieur Guy Drouin, maire, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration procède à l'adoption dudit règlement constitutif de la Régie incendie des Monts;

QUE le conseil d'administration autorise le président et le secrétaire-trésorier à signer ledit règlement;

ET

QUE Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉE

2016.06.004

Ouverture des comptes

CONSIDÉRANT QUE les municipalités suivantes sont parties à une entente relative à la sécurité publique et à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale à savoir : la municipalité de Lantier, l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts, la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, la municipalité de Val-David et la municipalité de Val-Morin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration est assujéti aux articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et ville* et des articles 580 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente relative à la mise en place d'un service de sécurité incendie sur tout le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la première assemblée a été fixée par décret du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire au 1^{er} juin 2016;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

CONSIDÉRANT QUE les activités financières de la Régie incendie des Monts demandent l'ouverture de comptes;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par Madame Nicole Davidson, mairesse, appuyé par Monsieur Richard Forget, maire, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration autorise Monsieur Sébastien Lajoie, directeur de la Régie incendie des Monts, à prendre entente avec une institution financière et à procéder à l'ouverture des comptes;

QUE le conseil d'administration autorise le président et le secrétaire-trésorier à signer la résolution;

ADOPTÉE

Calendrier des rencontres

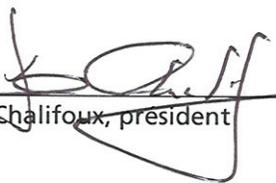
M. Sébastien Lajoie explique que le conseil d'administration devrait se rencontrer mensuellement afin de faciliter le démarrage de la Régie. Il est proposé que les rencontres se tiennent les premiers jeudis à 13h30.

2016.06.005

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Nicole Davidson et appuyé par M. Richard Forget de lever l'assemblée à 16h30.

ADOPTÉE


Denis Chalifoux, président


Serge Chénier, secrétaire-trésorier